

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2386

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux - Feyzin - Saint-Priest - Givors - Irigny - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 9ème - Meyzieu - Villeurbanne

Objet : Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2386**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux - Feyzin - Saint-Priest - Givors - Irigny - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Lyon 9ème - Meyzieu - Villeurbanne

Objet : Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le patrimoine bâti, affecté aux services de la Métropole de Lyon pour la réalisation de ses missions de service public, composé de plus de 400 sites pour une surface globale d'environ 1 000 000 de m² et dont les consommations énergétiques avoisinent 130 GWh/an, dispose d'un fort potentiel d'amélioration de ses performances énergétiques et environnementales.

L'amélioration de ces performances est rendue indispensable au regard des enjeux environnementaux, économiques et réglementaires. Elle est déjà largement engagée avec des actions de sobriété énergétique, renforcées par le contexte de crise énergétique, *via* la sensibilisation des agents et usagers, l'adaptation des températures de chauffage et des investissements d'amélioration continue des systèmes de chauffage et d'éclairage.

Sur le seul périmètre des collèges, ces mesures ont permis d'atteindre une baisse des consommations énergétiques, depuis 2018, de près de 22 %.

Pour renforcer ces actions, il est proposé de poursuivre les rénovations énergétiques globales des bâtiments, avec des objectifs de baisse des consommations de plus de 50 %.

II - Rappel des opérations engagées

Par délibération du Conseil n° 2021-0415 du 25 janvier 2021, la Métropole a approuvé l'individualisation de l'autorisation de programme globale P31 - Transition énergétique pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 2 512 000 € en recettes, à la charge du budget principal pour la mise en œuvre d'une 1^{ère} phase de son plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Par délibération du Conseil n° 2021-0851 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 1 000 000 € en dépenses pour permettre l'engagement des 2 opérations réévaluées suite à l'élaboration des programmes de travaux.

Dans ce cadre, 3 opérations ont été engagées :

- des interventions sur l'Hôtel de Métropole concourant à la réduction des appels de puissance en chaud et en froid : cette opération, initialement estimée à 600 000 €, a été réalisée en partie à l'été 2021 sur le réseau chaud. Les travaux sur le réseau de froid sont prévus en 2023,
- les rénovations énergétiques des collèges Boris Vian (Saint-Priest) et Frédéric Mistral (Feyzin) confiées en mandat de maîtrise d'ouvrage à la société publique locale (SPL) d'efficacité énergétique Oser et dont le cumul des estimations à l'issue des études de programmation s'élevait à 10 400 000 €.

III - Poursuite de la rénovation énergétique du patrimoine bâti

Compte tenu des résultats des consultations d'entreprises en vue de la passation de marchés globaux de performance, l'estimation cumulée des opérations de rénovation énergétique des collèges Boris Vian et Frédéric Mistral s'élève désormais à 12 831 000 €.

En outre, afin d'envisager la poursuite de la mise en œuvre du plan de rénovation du patrimoine bâti de la Métropole, il est proposé d'engager les études de programmation sur 8 collèges (Lucie Aubrac à Givors, Daisy-George Martin à Irigny, Jean Monnet à Lyon 2ème, Professeur Dargent à Lyon 3ème, Jean De Verrazane à Lyon 9ème, Les Servièzières à Meyzieu, Gérard Philipe à Saint-Priest et Lamartine à Villeurbanne) pour un montant global de 400 000 €.

Pour permettre l'engagement de l'ensemble de ces opérations, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme sur l'opération plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti à hauteur de 2 831 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P31 - Transition énergétique pour un montant de 2 831 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP31O8429, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 771 000 € en 2025,
- 1 000 000 € en 2026,
- 60 000 € en 2027.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 13 831 000 € en dépenses au budget principal et 2 512 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 23, pour un montant de 2 831 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304707-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
